

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le
15.03.2017 / 17.03.2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Alain BENEDETTI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 11.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitté, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anice, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RICHARD Olivier, ROBLER Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : LEPRINCE Didier par GAUJARD Richard, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, VAN DE WALLE Robert par Philippe DESBUQUOIS,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, PETIT Sandrine à GARNERIN David, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, MENUET Gérard à BAROIN François, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, MONTAGNE Jean-Jacques à BLANCHARD Dominique, GRAFTEAUX PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GANTELET Bruno à HELLIOT-COURONNE Isabelle, MANDELLI François à LE CORRE Marie-Pierre, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Absents et excusés : BLASCO Thierry, RESLINSKI Jean-François, ROYERE Raynald, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, BAUDOUX Bruno,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, RICHARD Olivier.

DELIBERATION N°17	Conseil de développement durable - création, présidence 2017-2020, composition, adhésion à l'Association Nationale des Présidents des Conseils de développement				
RAPPORTEUR	Jacques GACHOWSKI				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	128	128		3	

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017

Rapporteur : Christine THOMAS

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE
CREATION, PRESIDENCE 2017-2020,
COMPOSITION,
ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES PRESIDENTS DES CONSEILS DE
DEVELOPPEMENT**

Annexe : liste des structures sollicitées

Exposé :**1 – CREATION D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE :**

Créés par la loi Voynet de 1999, les Conseils de Développement ont été confortés par la loi Notre du 7 août 2015. Cette loi prévoit qu'un conseil de développement soit mis en place dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Il s'organise librement. L'EPCI veille néanmoins aux conditions du bon exercice de ses missions.

Par ailleurs, la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit que la composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Le Conseil de développement Durable (CLDD) du Grand Troyes a été créé par délibération du 11 juillet 2002. Sa composition et son règlement intérieur ont été validés par délibération du conseil communautaire le 11 décembre 2003, modifiés par délibération du 9 février 2015 pour son règlement intérieur et par délibérations du 9 février 2015 et 24 mars 2016 pour sa composition.

A sa création, il assurait le suivi du contrat d'agglomération passé avec la Région en 2011. Il a été, par la suite, désigné instance de suivi et d'évaluation du Plan Climat Energie Territorial après avoir contribué à l'élaboration de ce dernier. Puis il a été sollicité dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain ou encore la semaine de la mobilité. Il a dernièrement initié le défi familles à énergie positive.

La fusion extension du Grand Troyes avec les intercommunalités de Seine Melda Coteaux, Seine Barse, Bouilly-Mogne-Aumont, ainsi que 6 communes de la communauté de communes Portes du pays d'Othe implique de revoir le périmètre du conseil de développement. Il est donc proposé d'élargir son périmètre et d'y associer des représentants de la société civile issu des anciens périmètres des communautés de communes. Deux conseils de développement existaient par ailleurs :

- Le Conseil de Développement Durable du Pays d'Othe Armance, qui intégrait le territoire de la Communauté de Communes de Bouilly Mogne Aumont et les communes de Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis, était consulté sur des questions d'intérêt territorial. Depuis sa création, en plus des dispositifs contractuels, il a suivi le Plan Climat énergie. Il a œuvré également au travers d'actions paysagères (ex : vergers communaux) ou en lien avec le monde agricole (ex : charte de bon voisinage).
- Le Conseil de Développement du Pays Seine Melda Coteaux Champenois (sur un périmètre identique au territoire de la communauté de Communes correspondante) a travaillé sur quatre axes : l'image du territoire, le cadre de vie, l'activité économique et le tourisme « vert ». En plus du suivi du contrat de Pays, il s'est particulièrement impliqué dans la phase étude des services à la population (modes de gardes...) et les actions de promotion du territoire.

Il est donc proposé de fusionner ces 3 conseils de développement et de fixer la composition du nouveau Conseil de développement sur la base révisée des 3 structures préexistantes, étendue aux périmètres des Communautés de communes de Seine Barse et aux communes de Bucey-en-Othe et Estissac.

2 – PRESIDENCE 2017-2020 :

Pour faire suite à la création de ce nouveau CLDD de Troyes Champagne Métropole, il y a lieu de procéder à la désignation de son Président. Il est proposé de continuer d'appliquer jusqu'à la fin du mandat du conseil de communauté les règles de désignation qui préexistait au sein du CLDD du Grand Troyes à savoir :

- La désignation du Président du CLDD par le conseil de communauté sur proposition du Président de l'EPCI de rattachement,
- Une durée du mandat de cette présidence coordonne avec la durée du mandat du Conseil de communauté sans limitation de renouvellement néanmoins.

En application de ces règles, il est proposé le renouvellement de madame Elisabeth Jonquet, Présidente du Conseil de développement durable depuis 2003, dans sa fonction.

3 – COMPOSITION DU CLDD :

PJ : composition du Conseil de Développement Durable (annexe 1 : liste des structures sollicitées)

Il convient de procéder à la définition de la composition du CLDD pour la période 2017/2020 sur la base précitée.

Chacun des organismes constituant le CLDD procèdera à la désignation de ses représentants (titulaire et/ou suppléant) auprès de Troyes Champagne Métropole. Ils devront aviser Troyes Champagne Métropole de toute modification de représentant.

Il est précisé que le CLDD est composé de membres de la société civile au titre des cinq collèges qui le composent (économie-emploi-formation, cadre de vie-aménagements-environnement, enseignement-culture-sport, mobilité-accessibilité-déplacement-transports-routes) ainsi que de personnes qualifiées.

La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, prévoit par ailleurs que les conseillers communautaires ne peuvent être membres du Conseil de développement.

4 – ADHESION A LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT :

L'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement (ANPCD), Association de Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) a été créée en 2003. Réunissant quelques 60 conseils de développement, cette structure œuvre pour la promotion collective de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux organisations locales d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités qui les portent.

Créée sous statut associatif, elle est composée des Présidents de conseils de développement. Pour permettre à la coordination de fonctionner pleinement et de mettre en œuvre les actions pour lesquelles elle a été créée, outre les cotisations directes de ses membres, il est prévu que les collectivités et établissements publics supports des conseils de développement puissent y adhérer.

Pour 2016, la cotisation était de 1 301,94 € soit 0,01 € par habitant.

Il vous est proposé, à l'échelle du territoire de Troyes Champagne Métropole, d'adhérer à l'association nationale des conseils de développement. Pour l'année 2017, la cotisation sera maintenue à 0,01 € par habitant portant ainsi son montant à 1690 € à environ.

Les crédits seront proposés au chapitre 65 lors du vote du budget primitif 2017.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **D'APPROUVER la création du Conseil de Développement Durable (CLDD) de Troyes Champagne Métropole,**
- **D'APPROUVER la désignation de Madame Elisabeth JONQUET à la présidence du Conseil de développement durable,**
- **D'APPROUVER la composition du Conseil de Développement Durable, telle que listée en annexe 2 du présent rapport**
- **D'APPROUVER l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement (ANPCD) – coordination nationale des conseils de développement,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

LISTE DES STRUCTURES SOLLICITEES

Organismes
Collège économie - emploi - formation
Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de l'Aube (ABBA)
Club Ecologie Industrielle de l'Aube
Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aube
Chambre Départementale de l'Agriculture
Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
Office de Tourisme de Troyes et sa Région
Union Départementale de la Confédération française des Travailleurs Chrétiens
Union Départementale des Syndicats Autonomes (UD UNSA)
Collège cadre de vie - aménagement - environnement
Association des Amis des Clochers de l'Aube
Association Sauvegarde et Avenir de Troyes
Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
La Maison de la Nature - Les Amis des bêtes
Les amis de la coulée verte - bassin des Viennes
Société auboise de botanique
Syndicat Départemental de Distribution des Eaux de l'Aube (SDDEA)
Aube écologie
Collège enseignement - culture - sport
Antenne de Troyes du CROUS
Association Eco-campus 3 (BDE UTT)
Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aube
Fédération des Etudiants Troyens
Office des loisirs et des sports de Troyes et de l'agglomération
Collège mobilité - accessibilité - déplacements - transports - routes
Association de Défense des Consommateurs de l'Aube (ADCA)
Union territoriale des retraités de l'Aube (CFDT)
Chambre Syndicale des Transports Routiers
Comité de l'Aube de la Randonnée Pédestre - FFRP
Comité Départemental de Cyclotourisme
Cyclo club troyes savinien
Handi Quad Solidarité
SCS Les Courriers de l'Aube
Transports en commun de l'agglomération troyenne (TCAT)

Collège santé - social - habitat

Association Départementale pour l'Information sur le Logement Aubeois (ADILA)

Association La régie de nos quartiers

Mon Logis

La mission locale

Apassé 10

MSA

Association Régies Services

Aube Immobilier

Caisse des Dépôts et Consignations

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aube (CAPEB 10)

Chambre des propriétaires immobiliers de l'Aube

Centre hospitalier de Troyes

EHPAD La Providence (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Espace Info Energie - PACT 10

Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Aube

Institut Universitaire des Métiers du Patrimoine (IUMP)

Troyes Habitat

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)